

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4487

présenté par
Mme Autain

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet alinéa propose d'introduire les dispositions nouvelles décrivant le système de retraite comme étant « un ensemble de règles de calcul ». Nous souhaitons supprimer cet alinéa introductif d'une disposition lacunaire.